

être un guide. La proposition de M. de Selves est pratique. Pourquoi ne pas l'adopter avec un pourcentage d'au moins 10 % ?.

Pour prendre un exemple, le commissaire général aux essences actuels, a, auprès de lui, un directeur général, un directeur général adjoint, et un sous-directeur, que son prédécesseur n'avait pas. Semblable fait se reproduit dans beaucoup de ministères.

M. DOUMER, RAPPORTEUR GENERAL. - La Commission dont vient de parler M. Henry Bérenger, *poursuit* son travail avec minutie, avec des vues très sages. Jusqu'ici un seul ministère, celui de l'intérieur, a été examiné. Des comptes spéciaux l'ont été également, ceux du ravitaillement et de la marine marchande.

D'autre part, il serait impossible d'admettre un pourcentage fixe pour tous les ministères, par exemple pour les finances qui ont besoin d'un personnel plus nombreux. Commençons par la méthode analytique, sauf à faire une synthèse quand nous serons à la fin de notre travail.

M. LE PRESIDENT. - Je rappelle que j'ai eu l'occasion de vous dire que certains rapports de la Commission des économies nous ont été communiqués sur ma demande. Leurs conclusions aboutissent à des réductions de dépenses.

Aussi ai-je demandé à M. le Ministre des Finances s'il était disposé à appuyer devant le Parlement des propositions d'économies. Dans une lettre du 17 juin, il m'a répondu affirmativement en disant que le Gouvernement a pris ces rapports comme base de compression ou de suppression pour certaines dépenses, et qu'il entend poursuivre les économies dont la possibilité lui sera démontrée.

Par conséquent ces rapports doivent inspirer les travaux de nos rapporteurs.

Ceux de nos collègues qui appartenaient aux anciennes commissions des finances se rappellent que nous nous trouvions, alors, en présence de deux oeuvres d'ensemble: le projet du Gouvernement et la discussion de la Chambre. Nous savions dans quelle mesure des compressions pouvaient être apportées.

Il n'en est plus ainsi aujourd'hui. Sans doute, nous avons les deux projets successifs du Gouvernement, mais nous ignorons par quels moyens la Chambre a entendu équilibrer le budget. Il nous manque ce que l'on appelle les éléments généraux.

Nous devons, par conséquent, rester d'autant plus circonspects dans la circonstance et je rappelle qu'il y a quelques jours, j'ai recommandé à M.M. les Rapporteurs spéciaux de ne pas être les rapporteurs des ministères. En effet, admettre des augmentations de dépenses inutiles, ce serait exposer le Trésor à ne pas avoir de ressources pour les couvrir. N'oublions pas que nous nous trouvons en présence d'une situation difficile à liquider.

M. CHERON,

- estime que la meilleure méthode, pour les rapporteurs, doit-être de comparer les crédits de 1914 avec ceux qui sont demandés, en tenant compte des causes normales d'augmentation qui se sont produites depuis lors.

M. BERENGER,

- répond que nous ne sommes plus en 1914, et qu'à vrai dire la guerre n'est pas encore complètement terminée, puisque nous avons encore 150.000 hommes en péril tous les jours.

Il importe donc de bien examiner ce qui se passe dans chaque ministère, et de ne pas confondre ad-

ministration et bureaucratie. Il faut faire des coupes sombres dans certains services. Nous ne devons pas demeurer dans les vieilles méthodes. Le Sénat ayant relevé les charges fiscales, il doit opérer la contre-partie de cette oeuvre.

M. MARRAUD, - dit que, pour appliquer rationnellement un quantum de réduction, il faudrait entrer dans trop de détails. Par exemple, en ce qui concerne l'imprimerie nationale, la plupart des dépenses sont commandées par le renchérissement de la matière première et de la main-d'oeuvre. Là, il ne peut pas être question d'économies.

M. CHERON, - répond que le budget de 1914, peut néanmoins servir de base dans la plupart des cas. Il est certain qu'en matière d'économies, il importe d'établir une distinction entre la théorie et la pratique.

M. JEANNENEY, - estime que les rapporteurs devraient agir après une vue d'ensemble sur le budget de 1914. Nous verrions alors s'ils sont inflexibles ou faibles.

M. NOULENS, - déclare que chaque rapporteur doit avoir une directive générale, et rechercher des économies n'importe comment. En ce qui concerne l'Imprimerie nationale, par exemple, pourquoi ne pas indiquer ceux de ses travaux qui devraient être exécutés ailleurs? Ainsi l'Etat, au lieu de continuer de recourir aux imprimeurs répartis sur l'ensemble du réseau de l'Ouest, a confié toutes les impressions de ce réseau à l'Imprimerie nationale. Il en est résulté que les frais ont quadruplé.

M. HENRY BERENGER, - dit qu'un maître de maison, lorsqu'il est obligé, par les circonstances, de diminuer son train de vie, modère certaines de ses dépenses. Nous devons agir ainsi.

M. BERTHELOT, - répond que nous nous trouvons en présence de dépenses résultant de diverses lois. Les commissions parlementaires sont incapables de faire des compressions sans la collaboration du Gouvernement. Si l'on veut réduire le travail, il y aura même dépense de personnel, avec un rendement effectif moindre.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Mettons-nous à la besogne avec la ferme volonté d'appliquer nos idées d'économies.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE.

M. FERNAND DAVID, RAPPORTEUR, - dit qu'il va s'efforcer de répondre à l'échange d'observations qui vient de se produire.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Ce budget est augmenté de 130 p.100 par rapport à celui de 1914. Il permet donc des réductions, d'autant plus que la Chambre a majoré les propositions du Gouvernement.

Chap. 1er, traitement du ministre, personnel de l'administration centrale.

M. DE SELVES, - rappelle que le ministre de l'agriculture, dans un accès de franchise, a déclaré à la commission que son administration centrale était encombrée de non-valeurs.

M. LE RAPPORTEUR, - répond que le Ministre est bien obligé de garder son personnel.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Nous demandons qu'il n'y ait pas de création de bureaux.

M. BRARD, - demande ce que touchent les Ministres depuis que l'indemnité parlementaire a été portée à 27.000 frs.

M. LE PRESIDENT. - La question se pose, en effet. Il s'agit de savoir si l'indemnité supplémentaire allouée aux membres du Parlement peut s'appliquer aux ministres. C'est

au Gouvernement à l'examiner.

(Le chapitre 1er est ramené à 2.300.000 frs.)

Chap. 2, Indemnité de résidence à Paris.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Nous demandons une réduction du nombre des heures supplémentaires.

M. DE SELVES, - dit que certains travaillent peu pour arriver à avoir des heures supplémentaires.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Je propose une réduction générale de 30.000frs.
(Adopté.)

(Le chapitre est ramené à 360.000 frs.)

(Le chapit.3 - Personnel de l'administration centrale, est voté avec une réduction de 6.205 frs, et ramené à 210.000 frs.)

(Le chapitre 4, - Indemnités, est réduit de 6.000 frs et ramené à 63.000 frs.)

Chap. 5 - Matériel.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Comme on prévoit une réorganisation de divers services, je demande une réduction de 5.400frs.
(Adopté.) Le chiffre est par suite ramené à 287.000 frs.

Chap. 6 - Impressions.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - On pourrait supprimer quelques publications, car toutes ne sont certainement pas d'une grande utilité.

(Adoption des chapitres 6 à 9.)

Chap. 10 - Traitement du délégué à l'Institut international d'agriculture de Rome.

M. BERTHELOT, - dit que ce fonctionnaire pourrait avoir en même temps une autre occupation.

M. CHERON, - demande la liste de toutes les fonctions données à des personnalités à l'étranger, avec indication du traitement.

M. LE PRESIDENT. - La Commission des Finances m'a chargé d'obtenir des renseignements sur certains fonctionnaires hors de la métropole, notamment sur ceux de la commission des réparations. Je me suis adressé à M. Poincaré qui présidait alors celle-ci. Il m'a répondu que la question est délicate, étant donné qu'il s'agit d'arrangements internationaux. Il ajoutait que ces dépenses seraient récupérées sur l'Allemagne.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - La plupart de ces dépenses de caractère international ne seront pas récupérées sur l'Allemagne, notamment celles qui concernent la Société des Nations, au fonctionnement de laquelle chaque pays doit contribuer.

M. HENRY BERENGER, - dit que l'on peut faire confiance à des parlementaires éminents, mais pas à d'anciens embusqués qui touchent 150.000 frs.

M. LUCIEN HUBERT, - ajoute que les commissions qui fonctionnent à l'étranger sont composées surtout d'officiers dont on n'a pas pu reviser les grades.

(Adoption des chapitres 10 à 12.)

Chap. 13 - Traitements des directeurs des services agricoles.

M. HENRY BERENGER, - demande pourquoi les inspecteurs agricoles sont encore distraits de leurs fonctions au profit du service du ravitaillement.

M. LE RAPPORTEUR, - répond que, comme ministre, il a envoyé une circulaire leur interdisant d'entrer dans des organismes permanents; mais le ministre du ravitaillement a donné des ordres contraires.

M. DUBOST, - estime que la question du ravitaillement demeure capitale.

(Adoption des chapitres 13 et 14.)

(Les chapitres 15 à 27 ayant trait à l'enseignement technique, sont réservés.)

Chap. 28 - Encouragements à l'agriculture.

M. LE RAPPORTEUR, - dit qu'il ne faut pas trop économiser en ce qui concerne les tracteurs mécaniques. C'est, d'ailleurs, ce que demandent les groupes agricoles de la Chambre et du Sénat.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - On a acheté du matériel américain qui n'a pas pu fonctionner dans certaines terres, et il ne faudrait pas recommencer. Si certains agriculteurs très riches estiment que ces instruments leur sont utiles, ils n'ont qu'à s'en procurer. Quant à la petite et à la moyenne culture, les chevaux leur rendent plus de services, d'autant plus qu'ils fournissent du fumier, le meilleur de tous les engrais.

Dans les régions libérées, le prix du labour mécanique d'un hectare dépassait la valeur de la propriété. C'était de la folie.

Je propose la suppression des 30 millions votés en dehors de la demande du Gouvernement.

M. DUBOST, - déclare qu'il faudrait entendre le Gouvernement sur ce sujet. Dans le Dauphiné, les tracteurs ont très bien réussi partout.

M. LE PRESIDENT. - Je me suis laissé dire qu'il y avait eu des abus dans ce service. Aussi la question se pose de savoir si nous devons admettre dans le budget une dépense de cette nature. J'appelle l'attention de la Commission sur ce chapitre.

M. BERARD, - dit que de gros cultivateurs ayant acheté des tracteurs, ils se sont groupés en syndicats pour obtenir un rembour-

sement de 50 % de leurs dépenses. On ne devrait accorder de subventions qu'à de petits syndicats.

M. LINTILHAC, - ajoute que ces machines ne sont pas au point.

M. BERARD, - demande à combien de tracteurs ce crédit correspond.

M. LE RAPPORTEUR, - répond qu'il ne peut fournir le renseignement.

M. HENRY BERENGER, - ajoute qu'à la Chambre personne ne s'est préoccupé de ce détail. On ne s'est pas occupé davantage de la question du carburant.

M. MARRAUD, - déclare qu'il ne faudrait pas condamner la motoculture, car elle est utile.

M. DE SELVES, - demande que la question de la construction d'un palais de l'agriculture à Paris ne soit pas préjugée.

M. LE RAPPORTEUR, - répond que le Sénat n'est pas saisi de la convention entre l'Etat et la Ville de Paris à ce sujet.

M. DAUSSET, - croit qu'il n'est pas possible que la question ne soit pas soulevée au Sénat. 18 hectares du terrain des fortifications ont été réservés à ce palais, et on ne peut pas éviter l'achat du terrain.

M. BERTHELOT, - dit que l'on se trouve en présence des manoeuvres de l'administration qui, seule désire une construction de 400 millions.

M. BERENGER, - demande une précision.

M. BERTHELOT, - répond qu'il s'agit du ministère de l'agriculture.

M. LE PRESIDENT, - Tout au plus pourrait-on, lorsque les ministres des finances et de l'agriculture viendront devant la Commission, leur parler de cette question. Il ne suffit pas

qu'un rapporteur de la Chambre y fasse allusion pour qu'elle soit engagée.

M. DE SEEVES, - estime que la question semble grave, car le rapport de la Chambre cache un désir.

M. LE RAPPORTEUR, - répond que ce péril semble imaginaire.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Il faut prendre des précautions pour que ces travaux ne puissent pas être entrepris actuellement, comme cela se produit journellement pour les ports de commerce. On laisse les Chambres de commerce commencer.

M. LE PRESIDENT. - J'appelle l'attention de M. le rapporteur sur le caractère touffu de ce chapitre qui contient des choses hétérogènes. D'une part il y a des encouragements à l'agriculture, d'autre part des missions. Il faut se méfier des virements d'article à article. Dans cet ordre de faits, j'ai vu des choses regrettables. Il faudrait peut-être un article spécial pour les missions.

(Le chapitre 28 est adopté, et ramené au chiffre de 1.300.000 frs. Il est créé un chapitre 28 bis Missions 60.000 frs.)

Chap. 29 - Subventions et encouragements.

M. LE PRESIDENT. - La Commission des finances s'est toujours interdit de proposer au Sénat de relever un crédit voté par la Chambre au-delà de la somme demandée par le Gouvernement. D'autre part la Chambre a bloqué divers crédits dans ce chapitre.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Il faudrait établir une division.

M. BERTHELOT, - dit que le crédit voté par la Chambre est évidemment le résultat d'une transaction. Dans ces conditions, il serait inopportun de le repousser.

M. LE PRESIDENT. - Je propose sur ce chapitre 29 une réduction de 13.800.000 frs. (Adopté.)

(Adoption des chap. 30 à 33.)

Chap. 37 - Allocations et pensions militaires.

M. CHERON, - dit que le ministère de l'agriculture ne fait pas grand'chose pour les mutilés de la guerre.

(Adoption des chap. 37 à 46.)

Chap. 47 - Services départementaux des épizooties.

M. BERTHELOT, - estime que l'on ne devrait pas centraliser des services qui appartiennent aux départements.

M. LINTILHAC, - déclare que le rattachement de ces services à l'Etat est nécessaire pour fortifier l'indépendance des vétérinaires.

M. LE PRESIDENT. - Ce service devait d'abord coûter peu à l'Etat, mais sa situation a changé. Un vieux vétérinaire me disait, qu'avec la loi sur la tuberculose, il y a beaucoup d'argent à gagner. C'est là une mentalité déplorable.

M. CHERON, - dit qu'en l'occurrence, tout en laissant la dépense aux départements, on en a imposé une de plus à l'Etat.

(Le chapitre 47 est adopté.)

Chap. 48. - Indemnité pour abattage d'animaux tuberculeux.

M. CHERON, - demande à quel point en sont arrivées les études sur la fièvre aphteuse.

M. LE RAPPORTEUR, - répond qu'un crédit à cet effet a été voté tout à l'heure.

(Adoption du chap. 48 - Les chap. 49 à 51, relatifs à l'enseignement technique sont réservés. Adoption des chap. 52 à 64.)

Chap. 65 - Bâtiments des services des haras.

M. LE PRESIDENT. - Je propose un chapitre 65 bis pour les frais de bureau et un chap. 65 ter pour Hennebont. (Adopté.)
(Adoption des chap. 66 à 70.)

Chap. 71 - Encouragements à l'industrie chevaline.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Je propose 20.000 frs, chiffre du Gouvernement. (Approbation.)
(Adoption du chapitre 72.)

Chap. 73 - Personnel de l'hydraulique.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Je demande une réduction de 180.000 frs. (Approbation.)
(Adoption des chap. 74 à 76.)

Chap. 77 - Consommations en nature.

M. LE RAPPORTEUR, - estime que le domaine de Casablанда, en Corse, devrait être doté de la personnalité civile.

M. LE PRESIDENT. - Vous pourrez le faire observer dans votre rapport.

(Adoption du chap. 77.)

Le chapitre 78 réduit de 500.000 frs, est ramené à 3 millions.

Chap. 79 - Allocations à diverses institutions.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Je demande une réduction de 38.000 frs.

M. LE RAPPORTEUR, - dit que la météorologie est utile.

M. JEANNENEY, - répond que les divers services ne peuvent pas s'entendre sur des questions techniques.

(Le chap. 79 est ramené à 542.000 chiffre demandé par le Gouvernement.)

La séance est levée à 18 heures 30 minutes.)
Le Président de la Commission des Finances


